

**DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**  
**Arrondissement de Fougères**  
**COMMUNE DE SAINT GEORGES DE REINTEBAULT**

**Délibération du Conseil Municipal de St Georges de Reintembault**  
**Convocation régulière transmise à tous les membres le 23/03/2017**

**Séance du lundi 30 mars 2017**

**Présidente de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.**

**Etaient présents:**

MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - S FOUGERES - C CHIQUERILLE - N PHILIPPEAUX - ML GALOPIN -  
N REBILLON - E OGER - E CHALOPIN - MP PATIN - MB CHEREL - P DONNINI - -AF GASNIER - G  
DUBOIS - S ROSSIGNOL.

**Excusé : LP CHAUVIN - (pouvoir à P Donnini) - J LECRIVAIN**

**Absentes : C FRIGOULT, C GRIMAUT.**

**Secrétaire de séance : Marie-B Cherel.**

**Séance ouverte à 20h15**

---

**ORDRE DU JOUR :**

**FINANCES**

- Comptes administratifs et Comptes de gestion 2016 : vote des comptes administratifs et approbation des comptes de gestion des budgets commune, assainissement, lotissement de Colas, lotissement des Poiriers,
- Fiscalité locale : vote des taux (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti),
- Budget primitifs 2017, affectation des résultats et votes des budgets : commune, assainissement, lotissement de Colas, lotissement des Poiriers,
- Ouverture de crédit : vote du renouvellement de contrat de l'ouverture de crédit.
- Renégociation prêt CDC
- Accueil du médecin : prise en charge temporaire de son hébergement.

**URBANISME**

- Résolution des eaux pluviales : autorisation du lancement de l'appel d'offres,
- Voirie 2017 : choix des travaux à réaliser, et choix de la maîtrise d'œuvre,
- Demande d'achat de terrain.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Permanence élections.
  - Fougères Agglomération : représentants à la CLETC.
- 

**1- Approbation du CR du conseil municipal du 20.02.2017.**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 20 février 2017.

1 / 12

**2- COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2016 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION DES BUDGETS COMMUNE, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT DE COLAS, LOTISSEMENT DES POIRIERS.**

<b>BUDGET COMMUNE FONCTIONNEMENT 2016</b>	<b>prévu 2016</b>	<b>CA 2016</b>	<b>% réa</b>
11- charges à caractère général	365 750,00 €	321 610,74 €	87,93%
12-charges de personnel	654 070,00 €	635 972,64 €	97,23%
14-atténuations de produits	1 200,00 €	704,00 €	58,67%
23-virement de section	224 789,02 €		
42-op d'ordre transfert	2 322,78 €	36 309,51 €	
65-charges gestion courante	195 849,00 €	185 422,71 €	94,68%
66-charges financières	83 000,00 €	72 349,99 €	87,17%
67-charges exceptionnelles	5 515,13 €	5 513,13 €	100,00%
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>1 532 495,93 €</b>	<b>1 257 882,72 €</b>	<b>82,08%</b>
013-atténuations charges	54 515,13 €	53 985,98 €	99,03%
42-transfert section	97 951,80 €	122 338,53 €	124,90%
70-produits des services	69 400,00 €	67 100,59 €	96,69%
73-impôts et taxes	667 508,00 €	630 871,72 €	94,51%
74-dotations, subv, participations	574 921,00 €	630 610,49 €	109,69%
75-produits gestion courante	68 000,00 €	67 802,71 €	99,71%
76-produits financiers	0,00 €	14,71 €	
77-produits exceptionnels	200,00 €	13 448,05 €	
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>1 532 495,93 €</b>	<b>1 586 172,78 €</b>	<b>103,50%</b>

<b>BUDGET COMMUNE INVESTISSEMENT 2016</b>	<b>prévu 2016</b>	<b>CA 2016</b>	<b>% réa</b>
001-solde investissement n-1			
40-opérations de transfert	97 951,80 €	122 338,53 €	124,90%
16-rbt capital emprunts	134 200,00 €	134 188,60 €	99,99%
20-immo incorporelles	5 100,00 €	5 140,80 €	100,80%
21-immo corporelles	148 487,00 €	107 988,26 €	72,73%
23-immo en cours	409 160,00 €	192 238,23 €	46,98%
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>794 898,80 €</b>	<b>561 894,42 €</b>	<b>70,69%</b>
001-solde investissement n-1	50 017,66 €	50 017,66 €	
021-virement de section	224 789,02 €		
024-produits de cession	9 600,00 €		
040-op. ordre transfert	2 322,78 €	36 309,51 €	
10-dotations et réserves	345 094,68 €	341 766,77 €	99,04%
13-subv investissement	22 186,00 €	17 538,49 €	79,05%
16-emprunts	140 888,66 €	322,89 €	
<b>total investissement recettes</b>	<b>794 898,80 €</b>	<b>445 955,32 €</b>	<b>56,10%</b>

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT 2016 FONCTIONNEMENT</b>	<b>prévu 2016</b>	<b>CA 2016</b>	<b>% réa</b>
11- charges à caractère général	701,00 €	700,28 €	99,90%
23-virement de section	19 633,08 €		
42-op d'ordre transfert	13 210,50 €	13 210,50 €	100,00%
66-charges financières	10 678,80 €	10 678,35 €	100,00%
67-charges exceptionnelles	0,00 €		
<b>Total dépenses fonct.assain.</b>	<b>44 223,38 €</b>	<b>24 589,13 €</b>	<b>55,60%</b>
42-transfert section	7 022,38 €	7 022,38 €	
70-produits des services	35 001,00 €	25 339,94 €	72,40%
74-dotations, subv, participations	2 200,00 €	1 878,12 €	85,37%
77-produits exceptionnels	0,00 €		
<b>Total recettes fonct.assainis.</b>	<b>44 223,38 €</b>	<b>34 240,44 €</b>	<b>77,43%</b>

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT 2016 INVESTISSEMENT</b>	<b>prévu 2016</b>	<b>CA 2016</b>	<b>% réa</b>
040-op. ordre transfert	7 022,38 €	7 022,38 €	
041-op patrimoniales	0,00 €		
16-rbt capital emprunts	9 488,00 €	9 487,65 €	100,00%
23-immob en cours	70 207,45 €	0,00 €	
<b>Total dépenses inv.assainis.</b>	<b>86 717,83 €</b>	<b>16 510,03 €</b>	<b>19,04%</b>
001-solde investissement n-1	23 881,33 €	23 881,33 €	
021-virement de section	19 633,08 €		
040-op. ordre transfert	13 210,50 €	13 210,50 €	
10-dotations et réserves	29 992,92 €	29 992,92 €	
16-emprunts	0,00 €		
<b>Total recettes invest.assainiss.</b>	<b>86 717,83 €</b>	<b>67 084,75 €</b>	<b>77,36%</b>

<b>BUDGET LOTISSEMENTS 2016</b>		
	<b>résultat exercice</b>	<b>résultat de clôture</b>
Lotissement des Poiriers		-41 333,70 €
Lotissement de Colas		-40 646,55 €

- **Lotissement les Poiriers** : Aucune opération n'a été enregistrée sur l'année 2016. Pour mémoire, il reste les lots n° 2 à n° 5 à vendre, pour une grandeur globale de 2 213 m<sup>2</sup> à 25 € HT du m<sup>2</sup>, soit une somme de 55 325 €. Après vente des lots, il restera à réaliser les travaux de viabilisation définitive.
- **Lotissement de Colas** : Aucune opération n'a été enregistrée sur l'année 2016. Pour mémoire, il reste le lot n° 5 à vendre, d'une grandeur de 847 m<sup>2</sup> à 22 € HT du m<sup>2</sup>, soit une somme de 18 634 €. Le déficit des travaux est pour l'heure d'un montant de 40 646.55 € HT.

Outre les différents sites Internet et support de communication sur lesquels ces lots sont mis à vendre, il est proposé de faire aussi la publicité des lots à vendre pourrait être faite sur le site Internet « Le bon coin ». La proposition est retenue.

Les résultats des comptes administratifs sont identiques à ceux du compte de gestion dressés par le Percepteur de Fougères Collectivités :

2015	résultat de clôture 2015	affecté en investissement 2016
<b>BUDGET COMMUNE</b>		
fonctionnement	302 194,68 €	302 194,68 €
investissement	50 017,66 €	
Total budget commune	352 212,34 €	302 194,68 €

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>		
fonctionnement	29 992,92 €	29 992,92 €
investissement	23 881,33 €	
Total budget assainiss.	53 874,25 €	29 992,92 €

<b>BUDGET LOTISSEMENTS</b>		
Lotissement des Poiriers	-41 333,70 €	
Lotissement de Colas	-40 646,55 €	

total général	324 106,34 €	
---------------	--------------	--

2016	résultat exercice 2016	résultat de clôture 2016
<b>BUDGET COMMUNE</b>		
fonctionnement	328 288,06 €	328 288,06 €
investissement	-165 956,76 €	-115 939,10 €
Total budget commune	162 331,30 €	212 348,96 €

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>		
fonctionnement	9 651,31 €	9 651,31 €
investissement	26 693,39 €	50 574,72 €
Total budget assainiss.	36 344,70 €	60 226,03 €

<b>BUDGET LOTISSEMENTS</b>		
Lotissement des Poiriers		-41 333,70 €
Lotissement de Colas		-40 646,55 €

total général	198 676,00 €	190 594,74 €
---------------	--------------	--------------

Madame Boucher quitte la salle, conformément à la loi. M. Boismartel prend la présidence de séance.

**Délibérations :**

- le conseil municipal entérine à l'unanimité les résultats des comptes de gestion 2016 dressés par la Perception de Fougères.
- le conseil municipal vote à l'unanimité les comptes administratifs 2016.

**3- FISCALITE LOCALE : VOTE DES TAUX 2017 (TAXE D'HABITATION, FONCIER BATI ET NON BATI).**

2017	bases d'imposition 2016	Taux d'imposition 2016	Bases d'imposition 2017	produits si taux 2017=2016
habitation	1 231 138,00 €	14,30%	1 270 000,00 €	181 610,00 €
foncier bâti	946 038,00 €	18,42%	959 600,00 €	176 758,00 €
foncier non bâti	234 069,00 €	38,11%	234 900,00 €	89 520,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>447 888,00 €</b>

Il est proposé de conserver les taux de 2016.

L'Etat nous a notifié le détail des allocations compensatrices pour l'année 2017 :

allocations compensatrices 2017	
habitation	34 165,00 €
foncier bâti	716,00 €
foncier non bâti	14 415,00 €
CFE	268,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>49 564,00 €</b>

**Délibération :** le conseil municipal vote à l'unanimité les taux 2017 de la fiscalité locale à l'identique de ceux de 2016.

**4- BUDGET PRIMITIFS 2017 : VOTES DES BUDGETS PRIMITIFS : COMMUNE, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT DE COLAS, LOTISSEMENT DES POIRIERS.**

✓ **Commune :**

BUDGET COMMUNE	BP 2016	BP 2017	%
11- charges à caractère général	365 750,00 €	334 750,00 €	91,52%
12-charges de personnel	654 070,00 €	659 590,00 €	100,84%
14-atténuations de produits	1 200,00 €	700,00 €	58,33%
23-virement de section	224 789,02 €	166 656,00 €	74,14%
42-op d'ordre transfert	2 322,78 €		0,00%
65-charges gestion courante	195 849,00 €	165 200,00 €	84,35%
66-charges financières	83 000,00 €	79 958,00 €	96,33%
67-charges exceptionnelles	5 515,13 €		0,00%

5/12

Total dépenses fonctionnement	1 532 495,93 €	1 406 854,00 €	91,80%
013-atténuations charges	54 515,13 €	50 000,00 €	91,72%
42-transfert section	97 951,80 €	0,00 €	0,00%
70-produits des services	69 400,00 €	65 663,00 €	94,62%
73-impôts et taxes	667 508,00 €	654 627,00 €	98,07%
74-dotations, subv, participations	574 921,00 €	568 564,00 €	98,89%
75-produits gestion courante	68 000,00 €	68 000,00 €	100,00%
76-produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00%
77-produits exceptionnels	200,00 €	0,00 €	0,00%
Total recettes fonctionnement	1 532 495,93 €	1 406 854,00 €	91,80%

Il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats 2016 au BP 2017 section d'investissement :

Le déficit d'investissement de 115 939,10 € au 001

L'excédent de fonctionnement de 328 288,06 € au 1068 (chapitre 10).

001-solde investissement n-1		115 939,10 €	
40-opérations de transfert	97 951,80 €	0,00 €	0,00%
16-rbt capital emprunts	134 200,00 €	73 145,00 €	54,50%
20-immo incorporelles	5 100,00 €	5 200,00 €	101,96%
21-immo corporelles	148 487,00 €	124 132,00 €	83,60%
23-immo en cours	409 160,00 €	938 000,00 €	229,25%
Total dépenses investissement	794 898,80 €	1 256 416,10 €	158,06%
001-solde investissement n-1	50 017,66 €	0,00 €	0,00%
021-virement de section	224 789,02 €	166 656,00 €	74,14%
024-produits de cession	9 600,00 €		0,00%
040-op. ordre transfert	2 322,78 €	0,00 €	0,00%
10-dotations et réserves	345 094,68 €	387 560,06 €	112,31%
13-subv investissement	22 186,00 €	244 863,00 €	1103,68%
16-emprunts	140 888,66 €	457 337,04 €	324,61%
total investissement recettes	794 898,80 €	1 256 416,10 €	158,06%

Balance 2017 BP commune	fonctionnement	investissement	total
recettes	1 406 854,00	632 423,06	2 039 277,06
dépenses	1 240 198,00	1 256 416,10	2 496 614,10
<b>total</b>	<b>166 656,00</b>	<b>-623 993,04</b>	<b>-457 337,04</b>

L'emprunt d'équilibre du budget est de 457 337,04 €.

✓ **Assainissement :**

BUDGET ASSAINISSEMENT	BP 2016	BP 2017	%
11- charges à caractère général	701,00 €	6 025,00 €	859,49%
23-virement de section	19 633,08 €	10 280,00 €	52,36%
42-op d'ordre transfert	13 210,50 €	0,00 €	0,00%
66-charges financières	10 678,80 €	10 195,00 €	95,47%

6 / 12

67-charges exceptionnelles	0,00 €		
Total dépenses fonction.assain.	44 223,38 €	26 500,00 €	59,92%
42-transfert section	7 022,38 €	0,00 €	0,00%
70-produits des services	35 001,00 €	25 000,00 €	71,43%
74-dotations, subv, participations	2 200,00 €	1 500,00 €	68,18%
77-produits exceptionnels	0,00 €		
Total recettes fonct.assainis.	44 223,38 €	26 500,00 €	59,92%

Il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats 2016 du budget annexe assainissement au BP 2017 assainissement section d'investissement :

L'excédent d'investissement de 50 574.72 € au 001

L'excédent de fonctionnement de 9 651.31 € au 1068 (chapitre 10).

040-op. ordre transfert	7 022,38 €	0,00 €	0,00%
041-op patrimoniales	0,00 €		
16-rbt capital emprunts	9 488,00 €	10 014,00 €	105,54%
23-immob en cours	70 207,45 €	60 492,03 €	86,16%
Total dépenses inv.assainis.	86 717,83 €	70 506,03 €	81,31%
001-solde investissement n-1	23 881,33 €	50 574,72 €	211,78%
021-virement de section	19 633,08 €	10 280,00 €	52,36%
040-op. ordre transfert	13 210,50 €	0,00 €	0,00%
10-dotations et réserves	29 992,92 €	9 651,31 €	32,18%
16-emprunts	0,00 €		
Total recettes invest.assainiss.	86 717,83 €	70 506,03 €	81,31%

#### ✓ Lotissement de Colas

dépense	BP 2016	BP 2017
déficit antérieur	40 646,55 €	40 646,55 €
recette	BP 2016	BP 2017
vente de lot	18 634,00 €	18 634,00 €
subvention d'équilibre de la commune	22 012,55 €	22 012,55 €
<b>Total 2017</b>	40 646,55 €	40 46,55 €

#### ✓ Lotissement Les Poiriers

dépense	BP 2016	BP 2017
déficit antérieur	41 333,70 €	41 333,70 €
travaux	21 000,00 €	21 000,00 €
<b>total</b>	62 333,70 €	62 333,70 €
recette	BP 2016	BP 2017
vente de lots	55 325,00 €	55 325,00 €
subvention d'équilibre de la commune	7 008,70 €	7 008,70 €
<b>Total 2017</b>	62 333,70 €	62 333,70 €

Les commissions en général, et la commission des finances en particulier, souhaitent être plus associés en amont sur la construction du budget. Madame Boucher propose de réfléchir afin de trouver ensemble une manière de faire qui satisfasse les commissions.

**Délibérations :**

- Le conseil municipal affecte à l'unanimité les résultats d'investissement et de fonctionnement 2016 pour les différents budgets 2017 comme proposé ci-dessus.
- Le conseil municipal vote le budget commune 2017 à la majorité (2 voix contre : AF Gasnier et G Dubois et 3 abstentions : S Rossignol, E Chalopin et N Rébillon ).
- Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget assainissement 2017
- Le conseil municipal vote à l'unanimité les budgets annexes lotissement de Colas 2017 et le lotissement des Poiriers 2017.

**4- OUVERTURE DE CREDIT : VOTE DU RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE L'OUVERTURE DE CREDIT.**

L'ouverture de crédit est renouvelable annuellement (au 27 avril 2017). Elle est actuellement de 300 000 €.

Banque sollicitée	réponse	conditions
Crédit Mutuel Arkéa	Pas de réponse	
Caisse d'épargne	Ne répond à aucune demande cette année	
Banque Postale	Sur 180 000 €	Eonia + marge de 0.98% (marge floorée) Commission d'engagement : 400 € Commission de non utilisation du prêt
Crédit Agricole	Sur 300 000 €	Euribor + marge de 1.90% (taux flooré) Commission d'engagement : 300 €

La commission des finances, après discussion lors de la réunion du 23 mars 2017 a préféré retenir la proposition du crédit agricole :

- Il peut être prudent de rester sur une possibilité d'ouverture de crédit de 300 000 € (les banques en ce moment n'acceptent plus de remonter l'enveloppe des ouvertures de crédits),
- Etant donné le montant des commissions d'engagement, la banque postale peut s'avérer plus chère si la ligne est peu utilisée (la Banque Postale prévoit une commission de non utilisation).

**Délibération :** le conseil municipal retient à l'unanimité la proposition commerciale du crédit agricole pour l'ouverture de crédit.

## 5-RENEGOCIATION PRET CDC.

Ce travail de renégociation a été confié au cabinet EFG.

banque	Encours renégocier à	Taux actuel	Nouveau taux proposé	Indemnité IRA Capitalisée ou payée
BFT Crédit agricole	272 700 €	5.75%	1.64%	19 750 € payée
Arkéa Crédit mutuel	172 991 € 286 265 €	4.91 % 4.16 %	2.86 %	45 926 € capitalisée
CDC	236 075 €	3.92 %	2.05 %	2 947 € capitalisée

L'économie sur la dette d'ici à 2020 sera de 141 518 € avec la renégociation de ces 4 prêts.

**Délibération :** le conseil municipal accepte à l'unanimité les conditions de renégociation du prêt CDC, et autorise le Maire à viser tout document relatif à cette renégociation.

## 6- ACCUEIL DU MEDECIN : PRISE EN CHARGE TEMPORAIRE DE SON HEBERGEMENT.

A la suite de notre rencontre avec un médecin présenté par M. Penfentenyo, l'accueil de celui-ci doit être envisagé pour son installation sur notre commune.

Pour son accueil, il est proposé au conseil municipal de réaliser :

- Des travaux de peinture dans le cabinet appartenant à la commune et dans la salle d'attente.
- Une avance des frais d'investissement en matériel à hauteur de 5 000€ (ordinateur, logiciel, sièges salle d'attente, petit matériel médical...), remboursable pour partie par l'aide du Conseil Départemental que le médecin pourra obtenir (50% d'aide. Aide de 3 000€ maximum).
- La prise en charge temporaire (2 mois) d'une maison meublée pour un loyer mensuel de 550€, selon le contrat conclu avec M. Penfentenyo. Le médecin serait éligible à la prime PTMG (Praticien Territorial Médecine Général). La proposition est donc que le médecin signe un bail avec le loueur, avec une clause disant que la commune prend à sa charge les deux premiers mois de loyer.
- La mise à disposition gratuite du cabinet médical pendant les deux premiers mois. La proposition de loyer est à 100€ dès le 3<sup>ème</sup> mois.

*Monsieur de Penfentenyo s'engage à retrouver un médecin si celui-ci est défaillant dans un délai de 2 ans.*

*Le conseil municipal souhaite rester vigilant sur cette question, et continuer la recherche d'un 2<sup>e</sup> médecin.*

**Délibération :** le conseil municipal se prononce à la majorité sur les propositions ci-dessus. (2 abstentions : AF Gasnier - G Dubois -

LP Chauvin ne souhaite pas s'exprimer sur la question : M.Donnini n'utilise pas sa procuration de vote).

## 7- RESOLUTION DES EAUX PLUVIALES : AUTORISATION DU LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES.

### ▪ Estimatif des travaux :

L'entreprise A3SN a réalisé une inspection des réseaux. Le réseau existant est en béton, il n'y a pas de plan de retrait amiante à prévoir.

L'estimatif des travaux est le suivant :

Travaux	En € HT
<b>Travaux préparatoires :</b> Constat d'huissier avant travaux Plans Signalisation routière de chantier Localisation ponctuelle des réseaux	8 000.00 €
<b>Assainissement des eaux pluviales :</b> Tranchées Canalisations Ouvrages Branchements Essais, contrôle, recolement.	136 000.00 €
<b>Bassin de rétention :</b> Terrassement, apport de terre pour le bassin, création de noue, Préparation du sol pour l'espace vert, semis de gazon	13 000.00 €
<b>TOTAL</b>	157 000.00 € HT Soit 188 400.00 € TTC

Il convient d'ajouter à ce montant les honoraires (5 700 € TTC), ainsi que l'étude amiante (1 788 € TTC).

### ▪ Pièces administratives :

Le dossier « loi sur l'eau » a été déposé à la DDTM. Sa date limite d'instruction est fixée au 8 avril 2017.

Les critères de jugement des offres retenues sont : le prix à 50%, et le mémoire technique à 50%,

Les variantes ne sont pas autorisées, les prix sont fermes et non actualisables.

Les pénalités de retard appliquées aux entreprises : 100 € calendaire pour défaut de signalisation, 100 € calendaire pour retard de chantier, 50 € pour absence à réunion.

- **Les travaux :**

Les canalisations de diamètre 300 et 400 seront en PEHD type ECOPAL, et en béton armé pour le diamètre 500.

Les travaux seront faits en circulation alternée. En effet, les communes de Villamée et de Le Ferré sont déviées par St-Georges du fait de leurs travaux. Une déviation par une autre départementale n'est pas possible.

Il est proposé de réaliser une partie des travaux pendant les vacances scolaires d'été (les cars scolaires empruntent la rue).

- **Calendrier prévisionnel**

Approbation du dossier et autorisation du lancement de l'appel d'offres	Conseil municipal du 30 mars 2017
Lancement de l'appel d'offres	Sur la plateforme d'e-megalis le 3 avril 2017
Ouverture des plis	Commission d'appel d'offres le 2 mai 2017 à 19 h
Attribution du marché	Conseil municipal du 18 mai 2017
Notification aux candidats non retenus	19 mai 2017
Notification au candidat retenu	29 mai 2017
Démarrage des travaux	Juin 2017

***Délibération :** le conseil municipal se prononce à l'unanimité sur l'estimatif des travaux, le calendrier, les caractéristiques des pièces administratives et autorise le lancement de l'appel d'offres.*

## 8- VOIRIE 2017 : CHOIX DES TRAVAUX A REALISER, ET CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE.

Pour réaliser nos travaux de voirie, deux devis de maîtrise d'œuvre ont été demandés : l'un au cabinet Tecam et l'autre à Infraconcept.

programme voirie 2017		honoraires € HT	
sites	estimatif travaux € HT	Tecam	Infraconcept
réfection parking salle sports	16 200,00 €	9 500,00 €	2 400,00 €
trottoirs devant eco-services	4 690,00 €		
réfection sur arrière salle des sports	11 340,00 €		
rampe pour accès sanitaires	17 702,50 €		
rue des Acacias	11 380,00 €	5 350,00 € avec curage	4 800,00 €
rue de Longuève	54 170,00 €		
rue de la Beurrière	21 395,00 €		
rue de la valière	20 240,00 €		
CR la Hamelinière	14 260,00 €		
CR Basse Mouline	19 535,00 €	7 600,00 €	4 000,00 €
allées cimetièrè	106 685,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>297 597,50 €</b>	<b>22 450,00 €</b>	<b>11 200,00 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>357 117,00 €</b>	<b>26 940,00 €</b>	<b>13 440,00 €</b>

Les honoraires présentés sont un forfait. Ils n'ont pas été établis par rapport au prix des travaux, mais par rapport au temps nécessaire passé à faire le dossier et suivre les travaux.

**Pour les curages :**

La commission urbanisme est favorable à l'attribution d'une enveloppe annuelle pour faire les curages (par exemple 20 000 € TTC), et de demander directement un devis à des entreprises. La commission pourrait suivre les travaux. La maîtrise d'œuvre ne serait pas nécessaire.

**Chemins à enrober :**

En 2017 : Mouline - et le chemin à la Hamelinière (demande de Gérard Langlois).

**Cimetière :**

La commission urbanisme a émis un avis favorable de principe pour faire ces travaux en 2017.

**Aménagement des abords de la salle de sports, + Requalification des trottoirs et stationnements rue des Acacias et rue Beurrière :**

L'étude de maîtrise d'œuvre est à réaliser cette année : plans, estimatif des travaux, cahier des charges aux entreprises. Les travaux pourront être réalisés en 2018.

Le contrat du maître d'œuvre reste valable financièrement pour une réalisation de travaux en 2018.

*Délibération : Le conseil municipal retient à l'unanimité Infraconcept en tant que maître d'œuvre.*

**9- DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN.**

Mme Mury a construit un garage sur un terrain communal jouxtant sa maison. Elle propose d'acheter la parcelle (30 m<sup>2</sup>), de payer le bornage et les frais notariés.  
*La commission urbanisme a proposé de vendre 25 € le m<sup>2</sup>.*

*Délibération : le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité sur une vente à Madame Mury : environ 30m<sup>2</sup> au prix de 25 € le m<sup>2</sup>, frais de bornage et de notaire à sa charge.*

**10-PERMANENCE ELECTIONS.**

Les conseillers municipaux se positionnent sur les créneaux de permanences des bureaux électoraux pour les élections Présidentielles du 23 avril et du 7 mai 2017.

**11-FOUGERES AGGLOMERATION : DESIGNATION REPRESENTANTS CLETC.**

*Délibération : le conseil municipal désigne à l'unanimité ses représentants à la CLETC du Pays de Fougères (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) comme suit :*  
*Titulaire : Marie-Claire Boucher*  
*Suppléant : Stéphane Fougères*